



REPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT de Mme Tristan et Mme Heinis intitulé « Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages »

Contexte

Le 21 juin 2023, le Conseil Municipal a accepté un postulat déposé par Mme Heinis Olivia (Signataire), Mme Tristan Martine (Signataire), M. Amos Guillaume (Cosignataire), M. Bircher Félicien (Cosignataire) et M. Saillen Lionel (Cosignataire) concernant la demande de création d'un « Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages ».

L'objectif des auteurs du postulat est d'assurer la « survie » des commerces et cafés en mettant à disposition un fonds « aide pour travaux lors de reprise d'un bistrot ou d'une épicerie/échope ». Si ce fonds se crée, il faudra rédiger un règlement strict du fonds afin de circonscrire les demandes et d'y fixer une limite supérieure pour la somme allouée (CHF 100'000.-).

Sans bases légales il n'est pas possible d'octroyer des aides qui justifieraient ce type de soutien. Une étude a été réalisée pour définir la possibilité et la durabilité d'une telle initiative, et pour déterminer si un tel règlement se justifie.

Développement

Les commerces et cafés dans les villages ont depuis toujours une fonction importante pour la population locale. Ce sont des lieux d'échanges de produits et surtout d'échanges humains indéniables. Une étude a été menée sur ce marché de proximité et son évolution.

En raison de l'évolution des modes de vie et de l'impact économique, la pression sur la survie de l'économie de proximité s'est accrue. En termes de comportement d'achat, nous constatons un changement parmi les jeunes générations qui grandissent avec les achats en ligne et les grands commerces. Sur un plan économique, nous voyons un défi concernant l'augmentation des coûts, qui exerce une pression sur les marges déjà faibles. Ce n'est pas seulement le cas dans le Val de Bagnes, mais un défi que l'on retrouve également ailleurs.

Les commerces et cafés dans les villages de Val de Bagnes relèvent principalement d'initiatives privées et de quelques initiatives coopératives. Aujourd'hui, une initiative privée est considérée comme un concept commercial qui devra être rentable pour survivre. Les initiatives coopératives sont généralement des concepts appartenant à la population locale et ont donc davantage une fonction sociale et un intérêt partagé.

Lorsqu'on évalue la rentabilité possible sur un plan économique, il faut noter que les établissements peuvent avoir du mal à survivre à long terme. Il devient de plus en plus difficile de défendre « économiquement » le droit à l'existence, ce qui requiert une attention particulière.

Le développement d'un règlement spécifiquement destiné à la rénovation des commerces et cafés dans les villages comporte des risques qui ne garantiront pas le développement durable du secteur. Une telle aide ne réduira pas la pression économique sur les commerces et cafés, et risque de seulement offrir une aide temporaire sans garantie d'ouverture long terme. En plus, les besoins en matière d'accompagnement et de soutien sont différents selon les lieux et vont au-delà des besoins de rénovation.

Pour soutenir l'économie locale, et donc aussi les commerces et cafés dans les villages, la Commune propose déjà des bons de soutien. En 2023, la Commune a mis à disposition des « chèques inflation » de CHF 150 par habitant pour un total de plus d'un million et demi de francs suisses. Un budget a de nouveau été réservé pour ces bons de soutien pour 2024, cette fois CHF 100 par habitant et un total de plus d'un million. Les bons de la « taxe au sac » pour un montant total d'environ CHF 40'000 se dépensent aussi dans les commerces des villages. La Commune dispose également d'un vaste programme de subventions, comprenant une politique énergétique proactive en vue d'accompagner la transition énergétique.

Au niveau de l'accompagnement, la Commune a engagé un délégué à la promotion économique en 2023, qui servira de nouveau point contact pour les entreprises de Val de Bagnes. Le délégué est à disposition pour accompagner et guider les commerçants dans les différentes procédures administratives leur permettant d'obtenir des aides au niveau cantonal et national. Des soutiens comme la Nouvelle Politique Régionale, Aide Suisse à la Montagne et le programme DetailWatt (ProKiloWatt) sont des programmes concrets en faveur de l'économie de proximité.

Conclusion

Considérant le rapport annexé et la teneur de ce message, il appert que la création d'un fonds spécifique, tel que proposé par les signataires de ce postulat, n'apporterait qu'une réponse partielle à une problématique plus générale que le cadre donné. Comme nous l'avons relevé, des aides et des programmes existent déjà, complétés par des mesures soutenues par la Commune et qui impactent également ces établissements. Mais la réalité économique de l'offre et de la demande doit également être prise en compte et s'ériger comme élément incontournable de cette survie. La stratégie de développement économique qui sera présentée lors du plenum du 19 juin 2024, intégrera la problématique de l'offre de commerces et cafés de proximité.

Message approuvé par le Conseil municipal le 26 mars 2024.

Commune de Val de Bagnes



Christophe Maret
Président



Antoine Schaller
Secrétaire général adjoint

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch

